

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.06PR**

**concernant**

**un dépassement de crédit de Frs 285'000.-concernant les travaux  
d'installation d'un chauffage à distance « Lotus »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 mars 2016.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Emilienne WAGNIÈRE, Nicolas BURNAND, Olivier DI PRINZIO, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH, Bart WIND et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Marianne SAVARY, accompagnée de Messieurs Pierre-Alain KREUTSCHY, Chef de section en charge du Chauffage à Distance CAD Lotus, ainsi que de Monsieur Lionel FAIVRE-PIERRET, Responsable des finances et du controlling. Nous les remercions de leur présence, leurs explications, ainsi que de leurs réponses aux nombreuses questions soulevées lors de l'unique séance de commission.

En préambule, il est important et utile de signaler que le système fonctionne à la satisfaction de tous les partenaires, soit les EHNV, le SEY, GHB et CTY

LOTUS est le premier réseau de chauffage à distance réalisé à Yverdon-les-Bains. Les travaux ont été exécutés en un temps record. Il y avait urgence à assainir les installations du Centre Thermal CTY.

Les preneurs de chaleur, soit le Centre Thermal et le Grand Hôtel, paient dans leurs factures : l'énergie, pertes comprises, les frais d'exploitation et l'entier des coûts d'investissement.

Le préavis qui nous occupe pose la question du pourquoi du surcoût. Que s'est-il passé pour que l'on arrive devant le Conseil avec ce dépassement de crédit de fr. 285'000.- ?

Votre commission après avoir entendu l'historique de la mise en place de CAD Lotus, a reçu les explications suivantes : le projet était complexe, le planning serré. Comme dit plus avant, il s'agissait d'une première expérience, donc sans point de comparaison avec un chantier précédant avec en supplément des obstacles non répertoriés dans le sous-sol.

Les surcoûts liés au génie civil proviennent d'une estimation selon les critères habituels du métier. En raison de l'absence de relevé cadastral, il n'a pas été possible d'anticiper les complications dues à un entrelacs de tuyaux déjà en place. Il a fallu creuser une fouille de deux mètres de profond pour s'adapter à un sous-sol très encombré. Ce surcoût est principalement dû à l'inexpérience du SEY en matière de CAD.

Honoraires de fr. 35'000.- pour la coordination du chantier. Le SEY ne disposant pas de toutes les compétences en matière de CAD, a fait appel à des bureaux externes. L'élargissement du périmètre

(sous-stations et de la complexité de réalisation a mécaniquement induit des frais d'honoraires. Le taux d'honoraires moyen de 16 % est conforme aux recommandations des normes SIA.

Contrôles archéologiques fr. 15.000.- Le tracé des fouilles se trouvant hors zone archéologique officiellement répertoriée sur les cartes du canton, aucun frais d'archéologue n'avait été budgétisé. Le SIPal est intervenu en cours de chantier parce que les fouilles étaient « proches » d'une zone archéologique et a exigé une surveillance. Au cours de cette surveillance, les archéologues ont trouvé un os long de cheval.

**Résultats financiers** : bilan encourageant. Cette installation a engendré une réduction de 397 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit – 22 %. Pour se faire une idée, il s'agit là d'une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'air de plus de trente villas.

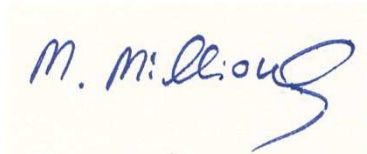
**Il n'y a aucune perte pour la Commune due au surcoût,** les contrats prévoient que l'entier de l'investissement est récupéré via le prix de la chaleur sur vingt ans.

***Conclusions :***

La Commission, après avoir posé toutes les questions, entendu les arguments, les explications sur le développement de ces installations dès leur origine, est convaincue du bien-fondé de cette demande et c'est à l'unanimité que la Commission a approuvé le préavis tel que présenté devant ce Conseil.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2016

La rapportrice : Marceline Millioud

A handwritten signature in blue ink on a light yellow background. The signature reads "M. Millioud" in a cursive script.